



Paris le 29 mars 2023

**Objet : Préavis de grève reconductible sur l'ensemble de la sous-direction de la santé environnementale et de la prévention de 0 h à 24 h pour le 4 avril 2023**

Madame la Directrice

Conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail, la CGT SSSCAAT dépose un préavis de grève reconductible pour le 4 avril 2023. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels de la DFAS. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

**La CGT porte les revendications suivantes :**

- Le comblement immédiat de l'ensemble des postes vacants,
- Un déroulement de carrière qui se rapproche de la trilogie (éboueurs, égoutiers, fossoyeurs), qui prends en compte l'insalubrité de notre métier.
- Une prime itinérance,
- Un site relais prévu par l'accord de 2019,
- Un examen professionnel de TS pour l'évolution de carrière
- Des conditions matérielles de travail adaptés

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos parfaites salutations.

Pour la CGT SSSCAAT, Abdelhamid ZAHZOUH  
Secrétaire général adjoint